

„ publication en fera faite en France dans l'espace
 „ de six semaines, à compter de ce jour ; espace
 „ dans lequel il a été stipulé de même que pareille
 „ publication s'en fera dans les Etats de Sa Majesté
 „ l'Impératrice-Reine Apostolique. „

“ En foi de quoi j'ai signé la présente Déclaration & y ai fait apposer le cachet de mes Armes. „
 Fait à *Vienne* ce 8. Septembre 1766.

(L. S.) BERENGER.

Déclaration du Chancelier de Cour & d'Etat de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique, remise au Chargé des Affaires du Roi.

“ Wenceslas-Antoine Prince du St. Empire Romain,
 „ de Kaunitz, Comte de Rittberg, Chancelier de
 „ Cour & d'Etat de Sa Maj. l'Impératrice-Reine
 „ Apostolique de Hongrie & de Bohême, déclare,
 „ au nom de ma Souveraine, qu'après avoir pro-
 „ cédé à l'échange des ratifications respectives de la
 „ présente Convention sur l'abrogation réciproque
 „ du droit d'aubaine, le 8. Septembre 1766, je
 „ promets que la publication en fera faite dans les
 „ Etats de la Domination de Sa Majesté en l'espace
 „ de six semaines, à compter de ce jour ; espace
 „ dans lequel il a été stipulé de même que pareille
 „ publication s'en fera dans les Etats de Sa Maj.
 „ Très-Chrétienne.

„ En foi de quoi j'ai signé la présente Déclaration & y ai fait apposer le cachet de mes Armes. „

Fait à *Vienne* le 8. Septembre 1766.

(L. S.) W. A. KAUNITZ-RITTBURG.

On parle beaucoup à *Vienne* de deux nouveaux grands mariages, qui resserrent toujours de plus en plus les nœuds de l'amitié qui regnent entre les deux augustes Maisons d'Autriche & de Bourbon ; & dont l'un seroit de la Sérénissime Archiduchesse Marie-Josephine avec le Roi des Deux-Siciles, & l'autre de la Sérénissime Archiduchesse Antoinette avec Mgr. le Dauphin. Des Ambassadeurs